

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

12 mars 2024

Département de la Gironde

Commune de BORDEAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement d'une emprise publique

*Projet de déclassement d'un parking
appartenant pour partie à Bordeaux Métropole
et pour partie à la commune de Bordeaux
aux Aubiers-Lac, quartier Nord de BORDEAUX*



Vue des parking rue François Roganeau aux Aubiers, quartier Nord de Bordeaux (photo CE)

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 17

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 18 à 22

L'avis est en pages 22

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 23 à 37

Enquête effectuée du 30 janvier au 15 février 2024

SOMMAIRE

Première partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 3 à 17

I. - PRÉAMBULE	3
1.1. – Textes de loi applicables à cette enquête	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	6
III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	6
3.1 – Démarches administratives	6
3.2 – le dossier mis à la disposition du public	6
3.3 – Situation des lieux	7
3.4 – Analyse du projet	9
3.5 – Visite sur place des lieux avant enquête	13
3.6 – Publicité préalable	13
3.7 – Liste des propriétaires et riverains	14
3.8 – Les permanences du commissaire enquêteur :	15
3.9 - Rencontre avec la population	15
IV. - CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	16 et 17

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 18 à 22

Troisième partie

LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT

*sont énumérées page 23
et sont cotées de 24 à 37*

I. - PRÉAMBULE

Par arrêté en date du 7 décembre 2023 n° 23METPPO1274, Bordeaux Métropole ordonne l'organisation d'une enquête publique pendant dix-sept jours consécutifs du 30 janvier au 15 février 2024 inclus, dans le cadre d'une procédure de déclassement d'une portion du parc de stationnement public situé entre les rues du Jonc et François Roganeau dans le secteur de renouvellement urbain du quartier des Aubiers – le Lac. Ce déclassement a pour objectif de sortir ce foncier du domaine public préalablement à sa cession au bailleur social Aquitanis, afin de proposer aux résidents un stationnement privatif dans un environnement plus qualitatif.

L'emprise de parking à déclasser est constituée de plusieurs parcelles : la parcelle 063 TB23, une partie de la parcelle 063 TB51, d'une surface de 2 920 m², toutes deux propriétés de Bordeaux Métropole, ainsi qu'une partie de la parcelle 063 TB80 appartenant à la Ville de Bordeaux pour une surface de 300 m² environ.

Par cohérence et pour des motifs tenant à la bonne information du public, cette enquête portera tant sur les emprises appartenant à Bordeaux Métropole que sur celles appartenant à la commune de Bordeaux (*voir courrier du 07/12/2023 en page 28*)

Le commissaire enquêteur, Monsieur Jean Daniel ALAMARGOT a été désigné par ce même arrêté de Bordeaux Métropole pour conduire cette enquête publique.

1.1. - Textes de loi applicables à cette enquête

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2, L. 5211-9 et L.1311-9,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3111-1,
- Le Code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 et ses articles R. 141-1 et suivants,
- Le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants et R134-17 à 21,
- La délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 définissant la compétence de Bordeaux Métropole en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, parmi lesquelles les opérations intégrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La délibération n°2017-599 du 29 septembre 2017 décidant le lancement d'une concertation portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers à Bordeaux en vue du développement de la mixité urbaine et sociale du quartier et du désenclavement de ce quartier ;

- La délibération n°2021-408 du 9 juillet 2021 arrêtant le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers - Le Lac ;
- La délibération n°2023-76 du 27 janvier 2023 approuvant le protocole foncier du Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac ;
- La délibération n° 2023-2 du 27 janvier 2023 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes, notamment le point n°12) de son annexe l'autorisant à décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et de mettre en œuvre les procédures préalables à de telles décisions,
- Le courrier de la Ville de Bordeaux en date du 7 décembre 2023 autorisant Bordeaux Métropole à organiser une seule enquête publique de déclassement d'emprises métropolitaines et Ville pilotée par Bordeaux Métropole,
- L'arrêté métropolitain n°23METPP00708 du 27 juin 2023 par lequel Mme Karine Gessner, adjointe au directeur général des territoires en charge du Pôle territorial de Bordeaux, a reçu délégation de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour signer tous documents se rapportant à ce champ de compétences ci-dessus ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain (PRU) des Aubiers- Lac, piloté par Bordeaux Métropole, a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité de ce quartier « politique de la ville » en le réhabilitant en profondeur et en améliorant l'offre en équipements et activités ;

Considérant que Bordeaux Métropole et, pour une petite portion, la ville de Bordeaux, sont propriétaires d'un parc de stationnement ouvert au public situé dans le prolongement des rues du Jonc et François Roganeau, sur les parcelles cadastrées 063TB23, TB51 et TB80 ;

Considérant que le bailleur social Aquitanis, propriétaire des bâtiments situés de part et d'autre de ce parking, a sollicité Bordeaux Métropole en vue de le résidentialiser au bénéfice de ses locataires, en accompagnement de la réaffectation de la zone de stationnement située sous dalle, suite à la démolition de la dalle ;

Considérant que ce projet, bien que non anticipé au protocole foncier, s'inscrit dans les objectifs du programme de renouvellement urbain ; que Bordeaux Métropole est donc favorable à la cession de ces emprises au bailleur social Aquitanis ;

Considérant que les voies publiques ouvertes à la circulation font partie du domaine public routier de la Collectivité compétente en matière de voirie et qui en est propriétaire ; que par extension, un parking ouvert au public qui n'est pas séparé de la voie publique par un système de contrôle d'accès peut être considéré comme une dépendance du domaine public routier ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite donc le déclassement préalable desdites emprises, afin de les faire sortir du domaine public routier

préalablement à leur cession ;

Considérant que, s'agissant d'emprises actuellement ouvertes au stationnement et à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique.

Le dossier d'enquête papier, accompagné d'un registre papier a été déposé pendant la durée de l'enquête :

- à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- à la Maison du projet Aubiers - Lac, 51 cours des Aubiers à Bordeaux.

permettant aux habitants de prendre connaissance du projet et d'apporter toutes observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Les registres papier destinés à recueillir les observations formulées par le public sont spécialement ouverts à cet effet. À feuillets non mobiles, ils ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur (*Article R*141-8 du Code de la voirie routière*).

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées (*Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière*).

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet de [Bordeaux Métropole](#).

Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

The screenshot shows the 'PARTICIPATION' section of the Bordeaux Métropole website. It includes a search bar, a list of navigation links (PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES, CARTE DES PARTICIPATIONS, AGENDA, COMMUNAUTÉ, AIDE, CONTACT), and a 'Documents à télécharger' section with the following items:

Document	Format	Action
Avis d'ouverture d'enquête publique	PDF 219.8Ko	TELECHARGER
Avis d'ouverture de l'enquête	PDF 183.8Ko	TELECHARGER
Notice explicative	PDF 1.1Ko	TELECHARGER
Plan de situation	PDF 710.4Ko	TELECHARGER
Plan des emprises à déclasser	PDF 234Ko	TELECHARGER
Liste des propriétaires	PDF 173.4Ko	TELECHARGER

Below the list, there is a call to action: 'Vous aussi, réagissez et participez à cette démarche !' with a link to 'Charte de modération' and '1 Avis et 0 réaction'.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole - M. Alamargot, Commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux - Service foncier - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L'ensemble des registres, papier et numérique, sera clos le jeudi 15 février 2024 à 16h30.

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 18 à 22*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

Le lundi 23 octobre 2023, Madame Caroline HANOU GRANGER, Chargée d'opérations au Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux contacte le commissaire enquêteur pour lui proposer d'effectuer une enquête publique dans le cadre du Projet de renouvellement urbain Aubiers / le Lac qui comporte le déclassement d'un parc de stationnement public sis rue François Roganeau dans le prolongement de la rue du Jonc.

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 7 décembre 2023.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public :

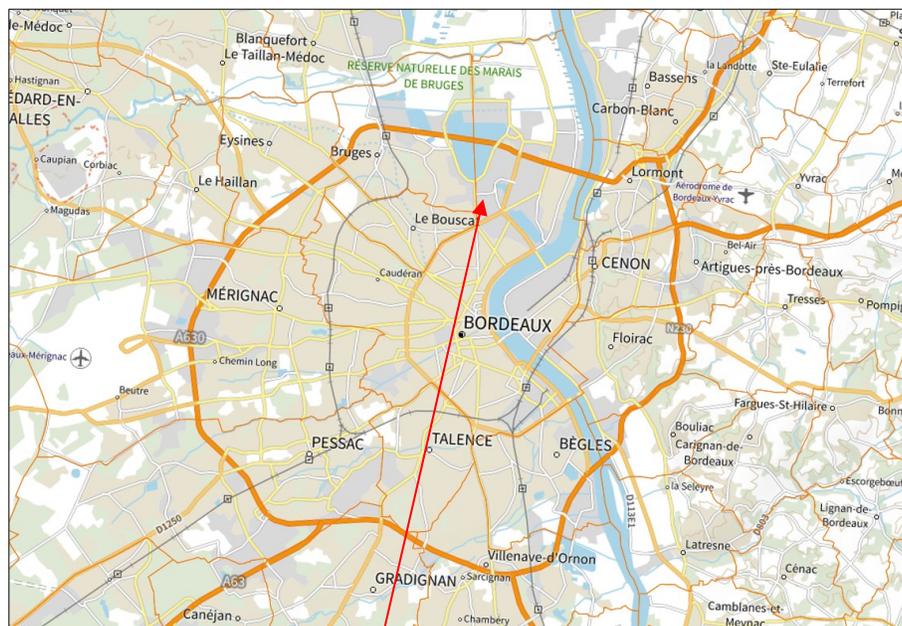
Le dossier établi par Bordeaux Métropole est mis à disposition du public. Il nous est adressé par voie dématérialisée puis en version papier par Madame Caroline HANOU GRANGER.

Il comporte les pièces suivantes :

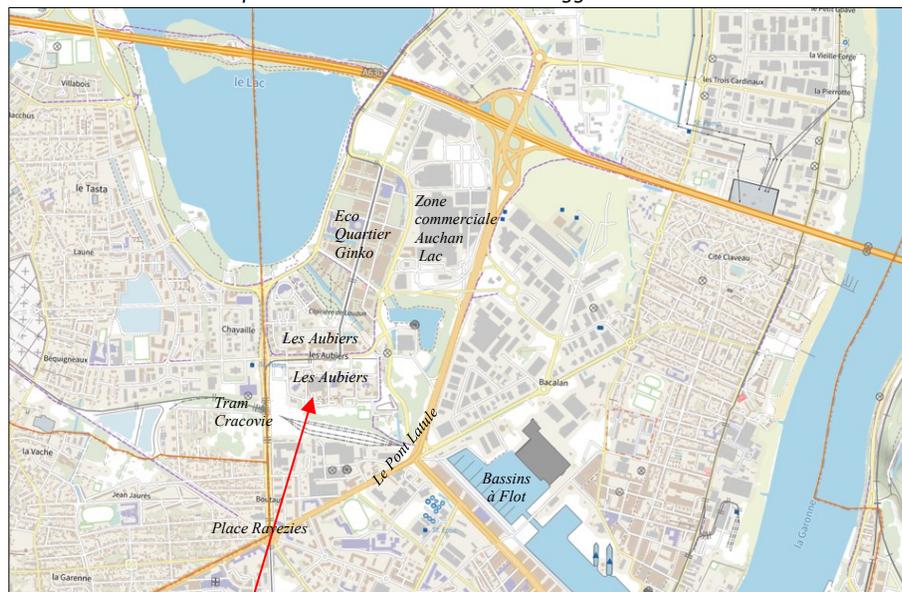
- arrêté d'ouverture d'EP en date du 7 décembre 2023
- avis d'ouverture d'EP
- notice explicative
- plan de situation à l'échelle 1/5000
- plan de masse à l'échelle 1/500
- liste des propriétaires
- 1ere publication sud-ouest en date du 12 janvier 2024
- 1ere publication les échos en date du 12 janvier 2024.

3.3 - Situation des lieux :

Le quartier des Aubiers-Lac se situe au Nord de la ville de Bordeaux, entre les Bassins à Flots, l'autopont Latule, la station de Tram Cracovie et l'Écoquartier "Ginko" attenant à la zone commerciale "Auchan".



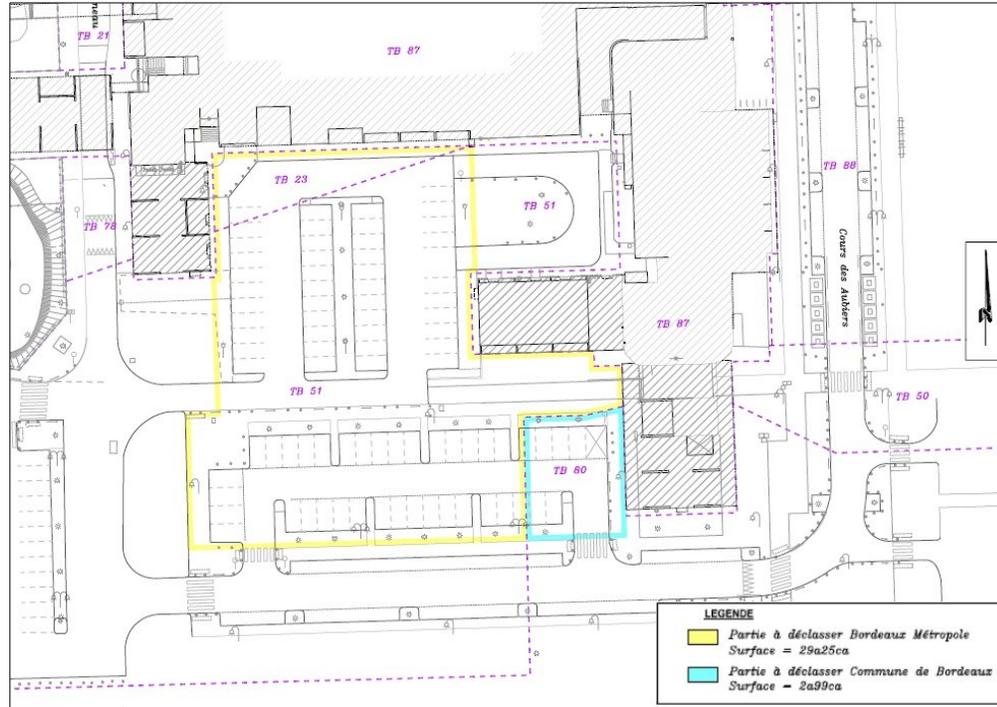
Situation du quartier des Aubiers au sein de l'agglomération Bordelaise



*Le quartier des Aubiers dans son environnement immédiat
La flèche indique l'endroit précis des parkings à déclasser, près de la grande prairie*

Ce quartier où se situent les parkings à déclasser de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, réunit une population de près de quatre mille habitants.

L'emprise à déclasser est située sur la partie Sud des Aubiers, près de la Grande prairie. Elle comporte une importante zone de stationnement rue Rogeano appelée à être résidentialisée au profit des riverains. Des logements sociaux encadrent les lieux sur la partie Nord.



Plan plus précis des lieux. En jaune, l'emprise à déclasser de Bordeaux Métropole.
En bleu, l'emprise à déclasser appartenant à la ville de Bordeaux



Vue aérienne. Les parkings à déclasser sont entre les bâtiments et la grande prairie.
En jaune Bordeaux Métropole en bleu Ville de Bordeaux. Au milieu la dalle évoquée dans le dossier

Très facilement accessible depuis les boulevards à partir de la place Ravezies par l'allée de Boutaud et la rocade de Bordeaux, le quartier des Aubiers-Lac bénéficie d'une bonne desserte en transport en commun avec la ligne "C" du tramway de Bordeaux Métropole qui mène vers le parc des expositions et le "stade Matmut Atlantique". A noter aussi que la ligne "C" vers Blanquefort, propose un arrêt à la station "Cracovie" très proche. Les Aubiers sont également desservis par quatre lignes principales de Bus. Ce quartier est l'un des mieux desservi de la ville.

3.4 - Analyse du projet *(source dossier d'enquête)*

Le secteur des Aubiers – Le Lac, quartier autrefois isolé et relégué aux confins de la ville, se trouve aujourd'hui au centre d'un grand territoire qui s'est fortement développé. Le quartier Les Aubiers – Le Lac, avec ses 3 800 habitants et ses 1 300 logements exclusivement sociaux, peut être vu aujourd'hui comme la pièce d'articulation entre la ZAC du Tasta, Ginko, les Bassins à flots et la ZAC Ravezies.

Le secteur possède de nombreux atouts : sa proximité avec les berges du Lac et les Bassins à flots, sa desserte par le tramway, une sensation « verte » avec sa prairie et ses jardins familiaux, ses logements de bonne qualité, ses équipements, ses commerces, son tissu associatif, etc. Il reste néanmoins peu traversé et peu connecté aux projets urbains environnants.

Le quartier Les Aubiers-Le Lac a d'ailleurs été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en tant que site d'intérêt régional. Ce quartier est également classé quartier prioritaire de la politique de la ville, et fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU en avril 2020.

Dans le cadre de la reconfiguration du stationnement (enjeu visé par le présent projet), les études ont montré que le stationnement aérien dans le quartier est exclusivement public, alors même qu'il répond aux besoins des habitants du quartier. L'objectif poursuivi par le PRU est de clarifier les propriétés et les usages de ces parkings de manière à proposer aux habitants des aires de stationnements qui leur seront réservées.

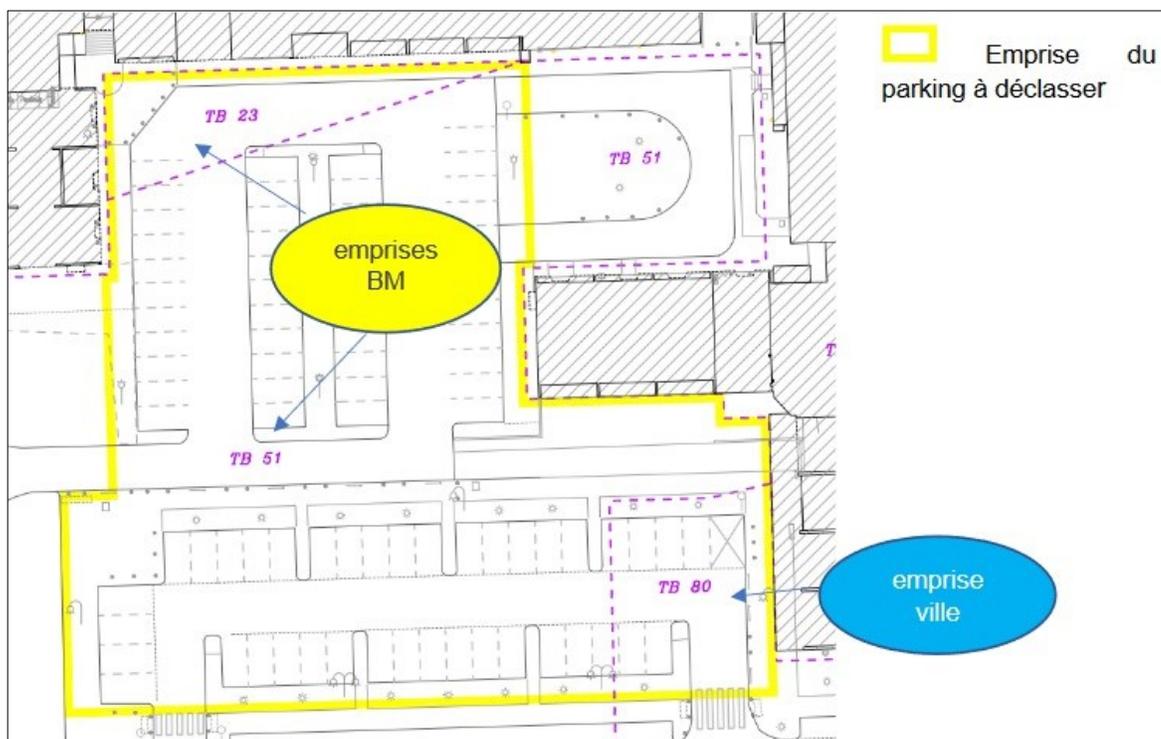
Le projet de déclassement de l'aire de stationnement située rue du Jonc s'insère dans cet objectif en ce qu'il a vocation, par la cession de l'emprise au bailleur social propriétaire des résidences riveraines, à améliorer le confort de vie des riverains en leur garantissant l'accès à un emplacement de stationnement dans un environnement plus qualitatif et sécurisé.

Situation existante et situation projetée

Situation actuelle

L'emprise de parking à déclasser est constituée de plusieurs parcelles : la parcelle 063 TB23, une partie de la parcelle 063 TB51, toutes deux propriétés de Bordeaux Métropole et d'une surface de 2 920 m² environ ainsi qu'une partie de la parcelle 063 TB80 appartenant à la Ville de Bordeaux pour une surface de 300 m² environ.

Lesdites parcelles ne formant qu'un seul parking et pour la bonne compréhension du public, la ville de Bordeaux a autorisé Bordeaux Métropole, par courrier en date du 7 décembre 2023 (*voir page 28*), à piloter les démarches auprès du public avec une seule enquête publique.



Le parc de stationnement soumis à enquête se situe à proximité de plusieurs équipements, en particulier une école maternelle, une crèche privée et un centre d'animation.

S'agissant, notamment pour la crèche et l'école, d'équipements de proximité, les familles se déplacent majoritairement à pied ou en transports en commun.

En outre, l'école maternelle Jean Monnet disposant d'une entrée au numéro 1 rue du Jonc, le parking ne dessert pas directement cet équipement.

L'emprise du parc de stationnement à déclasser est en très bon état avec un revêtement bitumineux pour la partie circulée, un béton désactivé pour la partie piétonne et des bandes végétalisées et arborées.

Par ailleurs, il est à noter qu'une bande de parking hors enquête, située à l'ouest du projet, comptabilise de nombreux véhicules ventouses et épaves ainsi que des dépôts sauvages. Cette poche de stationnement est non utilisable à ce jour de façon efficace. Elle fait l'objet d'une restructuration complète dans le cadre du PRU qui sera accompagnée des mesures de gestion nécessaires pour éviter les voitures ventouses ou épaves (enlèvement plus systématique et régulier, verbalisation, lutte contre la mécanique sauvage ...).

Sur la partie à déclasser, sont comptabilisées 83 places de stationnement dont une place dédiée aux personnes à mobilité réduite.

Situation projetée

La zone déclassée conservera son usage de parc de stationnement, mais sera réservée aux résidents. Aquitanis, futur acquéreur, prévoit ainsi sur ce parking la réalisation de 85 places de stationnement protégées par des barrières levantes avec contrôle d'accès. Elle vient compenser la démolition de la dalle de stationnement d'Aquitanis d'un total de 160 places mais dont seulement 85 font l'objet d'un bail avec les locataires des résidences. Ce projet permet ainsi le maintien d'une offre de places résidentielles équivalente permettant aux locataires de bénéficier d'une place attribuée dans un contexte où le stationnement est tendu.

Par ailleurs, la démolition de la dalle de stationnement permettra en lieu et place la réalisation d'un jardin arboré, dégagant ce cœur d'îlot aujourd'hui bétonné.

La présence d'équipements de proximité a été prise en considération dans le cadre du projet de résidentialisation du stationnement. En effet :

1/ en accompagnement de cette résidentialisation, le parking public non soumis à enquête sur la partie ouest, va être reconfiguré et des mesures seront prises pour éviter le phénomène de voitures ventouses et/ou épaves qui mobilisent un grand nombre de places.

2/ la reconfiguration de la rue du Jonc prévoit la création de places de dépose minute pour la crèche qui, par ailleurs, accueille majoritairement des familles se déplaçant à pied ou en transports en commun

3/ le centre d'animation est reconstruit dans un autre secteur. Le projet de salle municipale à venir à cet emplacement tiendra compte de l'aspect privé du parking.

Les réseaux présents :

Ont été relevés sous ce parking un réseau d'eau potable et d'assainissement qui, soit feront l'objet d'une servitude, soit seront transférés à Aquitanis qui en est le seul bénéficiaire.

Par ailleurs, l'éclairage présent pourra faire l'objet d'une convention privée entre Aquitanis et le concessionnaire CITEOS (maintien des candélabres actuels mais alimentation en électricité aux frais du propriétaire) ou être remplacé dans la mesure où l'emprise deviendra privée.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que la présente enquête publique ne porte que sur le déclassement du domaine public de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet. Les modalités de résidentialisation ainsi que l'aménagement futur, voulu plus paysager, qui

n'en est actuellement qu'au stade des études de faisabilité, sera présenté ultérieurement par Aquitanis.

Les enjeux du déclassement

- Un déclassement s'inscrivant dans une politique globale de stationnement dans les projets de renouvellement urbain et à l'échelle du PRU Aubiers – Le Lac.

Le projet vient compenser la démolition du parc de stationnement privé qui existait sous la dalle appartenant à Aquitanis, au niveau de la parcelle TB87.

Cette « résidentialisation » des stationnements, c'est-à-dire la réservation des places à leurs résidents fait en effet partie des objectifs du projet de renouvellement urbain. Le développement de ces aménagements permettra aux habitants du quartier de stationner sur des aires de stationnement qui leur sont réservées évitant ainsi le report de stationnement sauvage sur la voie publique. La création d'espace de stationnement dédiés aux résidents, accompagnée d'une politique de lutte contre le stationnement sauvage et de promotion des mobilités douces permettra d'améliorer la situation du quartier au regard de cette problématique et participera à améliorer son image.,

Avec ce déclassement, l'offre de stationnement public sera certes réduite mais sur l'ensemble du quartier des Aubiers Le Lac, l'offre de stationnement public apparaît supérieure aux besoins des résidents.

En effet, le quartier Les Aubiers – Le Lac comporte pour l'essentiel du stationnement aérien public. Pour autant, le stationnement qui s'y pratique est en grande majorité du stationnement résidentiel, dans un quartier où le stationnement occasionnel est peu pratiqué, avec une offre en transports en commun confortable à proximité (tramway et lignes de Bus).

- **Un déclassement permettant, à l'échelle du quartier, une valorisation du cadre de vie des habitants**

L'enjeu premier du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers est de supprimer complètement l'urbanisme de dalle pour « remettre » toutes les circulations au niveau du sol, favorisant ainsi les usages des espaces publics et leur animation.

La démolition de la dalle participe à cet objectif et va permettre au bailleur de créer des nouveaux halls pour les immeubles accessibles directement depuis la rue.

L'espace libéré par la dalle va permettre de :

- Réactiver les premiers niveaux des bâtiments en y installant des activités (services, locaux techniques, locaux résidentiels, associations...)

- Aménager un cœur d'îlot paysager permettant d'ajouter un espace de nature au quartier et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

3.5 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le vendredi 15 décembre 2023, à 10 heures, avec Madame Caroline HANOU-GRANGER nous effectuons une visite des lieux au quartier des Aubiers. Les parcelles à déclasser correspondent à une partie du parc de stationnement public actuel situé rue François Roganeau dans le prolongement de la rue du Jonc.

Ces parcelles de 2920 m² pour Bordeaux Métropole et de 300 m² environ pour la ville de Bordeaux sont attenantes. Elles représentent une surface totale de 3220 m².



Vues du parking à déclasser. On remarque une épave



Autre vue du parking (photos C.E)



Le parking débord largement sur la prairie. On remarque l'affiche jaune.



Et sur les pelouses (photos CE)



Extension du parking sur la prairie avec quelques épaves



Parking attenant côté jardins ouvriers (photos CE)

L'affichage de l'avis d'enquête est en place. Il est particulièrement bien visible pour les utilisateurs du parking et les personnes de passage à pied ou en véhicule.

Cette reconnaissance des parcelles à déclasser nous apporte des éléments essentiels pour conduire dans les meilleures conditions notre enquête.

3.6 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté de Bordeaux Métropole est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Un avis d'enquête et l'arrêté prescrivant l'enquête ont été affichés :

- Sur les panneaux d'affichage de la Mairie.
- Sur les lieux aux Aubiers, en quatre endroits différents pour l'avis d'enquête.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affichages lors de la reconnaissance sur le terrain, lors de passages sur les lieux et à l'occasion des permanences. Elles ont été mises en place au moins quinze jours et plus avant le début de l'enquête et maintenues jusqu'au terme de celles-ci (*voir photos de l'affichage en page 35*).

Conformément à l'article R 134-12 du code des relations entre le public et l'administration, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Il est ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Ainsi quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale.

- Deux publications dans le quotidien "Sud-Ouest" du 12 janvier 2024 et du 2 février 2024 (*voir page 29 du présent rapport*).
- Deux publications dans les Échos Judiciaires Girondins du 12 janvier 2024 et du 2 février 2024 sur le journal numérique (*voir page 30 du présent rapport*).
- Annonce sur le site participatif de Bordeaux Métropole (*page 31*).
- Une annonce sur le site du journal Sud-Ouest du 12 janvier 2024 (*voir page 32*)
- Une annonce sur le site internet Notre Territoire du 12 janvier 2024 (*voir page 32*)

Les propriétaires et riverains de l'emprise, dont la liste figure ci-après, ont été informés de l'enquête en cours par lettre recommandée avec avis de réception (*voir suivi postal de distribution des courriers en page 33 et exemplaire d'une lettre en page 34*).

Les certificats d'affichage, établis par Bordeaux Métropole et Bordeaux Maritime, indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir certificat d'affichage en page n° 36 et 37*).

3.7 – Liste des propriétaires et riverains :

TB 87 AQUITANIS 1 Av André Reinson BP 239 33300 BORDEAUX

TB 46 BORDEAUX METROPOLE Esplanade Charles De Gaulle 33045 BORDEAUX CEDEX

TB 46 pour information : Groupe scolaire Jean MONNET, 1 rue du Jonc 33300 BORDEAUX

TB 79 FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL 40 Rue Jean de La Fontaine 75016 PARIS

TB 79 pour information : AUTEUIL PETITE ENFANCE, les petites pousses du Lac, 14 rue du Jonc 33300 BORDEAUX

3.8 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'arrêté de Bordeaux Métropole et l'avis d'enquête affiché à la cité municipale, sur le Terrain aux Aubiers, publié dans les journaux et sur le site de Bordeaux Métropole, les permanences ont été organisées et tenues à la Maison du Projet Urbain aux Aubiers aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 1^{er} février de 9H00 à 12H00
- le mercredi 14 février de 13H30 à 16H30



Entrée du local où se sont tenues les permanences

3.9 – Rencontre avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public :

- À la Cité Municipale de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux,
- À la Maison du projet Aubiers - Lac, 51 cours des Aubiers à Bordeaux, avec un registre d'enquête destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public, pendant les heures d'ouverture au public.
- Sur le site internet de Bordeaux Métropole, où il était consultable 24h sur 24 pendant toute la durée de l'enquête. Ce site comportait un registre électronique interactif pour permettre au public de s'exprimer.

Lors de la première permanence effectuée à la Maison du Projet aux Aubiers, le 1^{er} février 2024 de 9 à 12 heures, s'est présentée à 11 h 35 Monsieur [REDACTED] : Il souhaitait obtenir des renseignements sur le projet. Il souhaiterait que ces parkings soient couverts. S'ils étaient fermés ce serait mieux. (a signé sur le registre)

Le 2 février 2024, à 15h55 une personne "Pucca33" a déposé sur le site de Bordeaux Métropole la contribution suivante : je suis pour ce déclassement, en vue d'améliorer le nombre de places de parking. Il manque de places depuis plusieurs années et celles disponibles sont occupées par des carcasses brûlées, des véhicules HS ou des déchets.

Vivement une amélioration...



<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/bordeaux-aubiers-lac-parking-rues-jonc-et-roqaneau-declassement>

Le 14 février 2024, une deuxième permanence est effectuée à la Maison du Projet aux Aubiers de 13h30 à 16h30. Aucune personne ne s'est présentée devant le commissaire enquêteur.

Par ailleurs aucun courrier n'a été adressé par la poste ou déposé à l'accueil.

Au cours de cette enquête nous n'avons pas rencontré d'opposant au projet de déclassement de ces emprises.

La population du quartier s'est peu exprimée pendant l'enquête. Elle en avait très certainement entendu parler car les habitants ont par habitude de se renseigner au bureau de la maison du projet puis ils échangent entre eux.

Cette population est certainement très favorable au réaménagement et à la résidentialisation des parkings de manière que chaque occupant puisse avoir sa place.

IV. - Clôture de l'enquête :

Les registres mis en place à la Maison du Projet aux Aubiers et à la cité municipale ont été arrêtés et clos par les soins du commissaire enquêteur en fin d'enquête. Ces documents, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

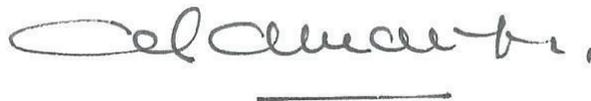
- Que l'enquête préalable au déclassement de l'emprise d'un parking du domaine public routier de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, située aux Aubiers, rue François Roganeau sur la commune de Bordeaux., s'est déroulée régulièrement.
- Que le public a été particulièrement bien informé avec de nombreux supports bien mis en évidence.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet est certainement très bien accepté du fait que le déclassement permettra de réorganiser les parkings et de les résidentialiser pour que chacun des habitants puisse avoir le sien.

- Que la balance avantages / inconvénients indique sans conteste un avantage pour les habitants du quartier qui disposeront de réaménagements souhaités et adaptés à leurs besoins immédiats.
- Les 83 places de parking dénombrées seront préservées aménagées clôturées et résidentialisées. Au final il y aura 85 places
- Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet de déclassement des parcelles n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

- Les autres évolutions en matière de stationnement envisagées dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) **ne font pas l'objet de cette enquête**, mais il est certain qu'après démolition envisagée de la dalle de stationnement située entre les immeubles, d'une capacité de 160 places, dont seulement 85 sont occupées, nécessitera d'autres aménagements.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (*pages 18 à 22*).

Fait à Le BOUSCAT le 12 mars 2024.
Le Commissaire Enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT



Handwritten signature of Jean Daniel Alamargot, followed by a horizontal line.

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

12 mars 2024

Département de la Gironde

Commune de BORDEAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement d'une emprise publique

*Projet de déclassement d'un parking
appartenant pour partie à Bordeaux Métropole
et pour partie à la commune de Bordeaux
aux Aubiers-Lac, quartier Nord de BORDEAUX*



Vue d'une partie de l'emprise à déclasser rue François Roganeau (photo C.E)

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

en deuxième partie – pages 18 à 22

L'avis est en pages 22

Troisième partie

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

Pages 23 à 37

Enquête effectuée du 30 janvier au 15 février 2024

Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

L'objet de La présente enquête concerne le déclassement d'un parking de 83 places recensées appartenant pour partie à Bordeaux Métropole et partie à la ville de Bordeaux, situé entre les immeubles et la prairie, rue François Roganeau dans le secteur de renouvellement urbain du quartier des Aubiers à Bordeaux.

Ce quartier a été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en tant que site d'intérêt régional. Il est également classé quartier prioritaire de la politique de la ville, et fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU en avril 2020.

Ce déclassement va permettre le renouvellement urbain des Aubiers-Le Lac en enrayant le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier, tout en redonnant une attractivité globale au secteur.

Ce parking va être déclassé en vue de sa cession au bailleur social AQUITANIS, propriétaire des bâtiments situés de part et d'autre de ce parking, en vue de le résidentialiser au bénéfice de ses locataires.

Par arrêté en date du 7 décembre 2023 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant dix-sept jours consécutifs du 30 janvier au 15 février 2024 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargé, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière.

Le dossier d'étude mis à la disposition du public à la Cité Municipale et à la Maison du projet "Aubiers-Lac", est régulièrement constitué. Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un dossier participatif comportant les mêmes éléments a été mis en ligne sur le site de [Bordeaux Métropole](#).

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été parfaite et effectuée dans les règles. Le public a été particulièrement bien informé.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence des affichages le vendredi 15 décembre 2023 lors de la reconnaissance des lieux avec Madame Caroline HANOU-GRANGER, puis à chaque occasion lors du passage sur les lieux, et notamment lors des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Par ailleurs, les propriétaires riverains, directement concernés par le projet, ont été informés par lettre recommandée avec avis de réception de l'organisation de l'enquête publique (*voir exemple de lettre en pages 34*).

Les certificats d'affichage, établis par Bordeaux Métropole et Bordeaux Maritime indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir page 36 et 37*).

Deux permanences ont été organisées et tenues à la Maison du Projet Urbain aux Aubiers le 1^{er} février de 9 à 12 heures puis le 14 février 2024 de 13h30 à 16h30. En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Cité Municipale de Bordeaux et à la Maison de Projets Aubiers-Lac, 51 cours des Aubiers. Un registre pour recevoir les observations du public était en place à la Maison des Projets et à la cité municipale.

Par ailleurs le dossier était consultable sur le site internet de Bordeaux Métropole avec possibilité de participer en déposant des observations sur le registre numérique.

Au cours de ces permanences une personne s'est présentée devant le commissaire enquêteur au bureau du projet aux Aubiers. Elle souhaitait obtenir des renseignements sur le projet. **Elle souhaiterait que ces parkings soient couverts. S'ils étaient fermés ce serait mieux.**

Une autre personne a déposé une contribution sur le registre numérique de Bordeaux Métropole. **Elle est pour ce déclassement, en vue d'améliorer le nombre de places de parking. Il manque de places depuis plusieurs années et celles disponibles sont occupées par des carcasses brûlées, des véhicules HS ou des déchets. Vivement une amélioration...**

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

Par ailleurs, aucun opposant ne s'est manifesté d'une quelconque manière durant cette enquête.

Le Commissaire enquêteur soussigné,

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 7 décembre 2023 prescrivant l'enquête publique dans le cadre d'une procédure de déclassement d'un parking constituée de plusieurs parcelles notamment la 063 TB23 et une partie de la parcelle 063 TB51, d'une surface de 2 920 m², toutes deux propriétés de Bordeaux Métropole, ainsi qu'une partie de la parcelle 063 TB80 appartenant à la Ville de Bordeaux pour une surface de 300 m² environ.

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU les registres d'enquête arrêtés le 15 février 2024 au soir, au lendemain de la dernière

permanence,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 12 mars 2024 dont le présent avis constitue la conclusion.

Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage à la Cité Municipale et sur les lieux, et d'une mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole avec possibilité de participation sur registre numérique, et sur le site internet "Notre Territoire".

Que les personnes concernées ont été informées de la tenue de cette enquête publique.

Que les affichages, bien lisibles et positionnés aux bons endroits, ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que le public a été très bien informé.

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le déclassement de cette emprise pour résidentialiser les parkings n'étant pas contesté.

Que l'étude faite, tant sur le fond que sur la forme, a semblé particulièrement complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que le projet de déclassement est plutôt une bonne chose, s'agissant de permettre une réorganisation de l'ensemble des places de stationnement afin qu'elles soient mises à disposition des habitants.

Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet de déclassement des parcelles n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

Cependant, les autres évolutions en matière de stationnement envisagées dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU), signalées dans le dossier, **mais ne faisant pas l'objet de cette enquête**, sont tout de même de nature à susciter des interrogations. En effet, il est envisagé de démolir la dalle de stationnement située entre les immeubles, pour réaliser à la place un jardin arboré, dégageant ce cœur d'îlot aujourd'hui bétonné. La démolition de cette dalle d'une capacité de 160 places, dont seulement 85 sont occupées engendrera des adaptations et aménagements inévitablement nécessaires.

Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

Avantages : l'analyse de tous les éléments paraît très favorable au projet de déclassement de l'emprise afin de permettre la réorganisation des places de stationnement au profit des locataires du bailleur social Aquitanis, propriétaire des bâtiments attenants.

Ce projet a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité de ce quartier « politique de la ville » en le réhabilitant en profondeur et en améliorant l'offre en équipements et activités.

Inconvénients : Ce projet dans son contexte actuel, ne va pas constituer un inconvénient pour les proches habitants du quartier, bien au contraire. Cependant, le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans un temps long et le jour où la dalle sera remplacée par un jardin arboré, les habitants ne disposeront peut-être plus, dans cet environnement, du nombre de places de stationnement souhaitées.

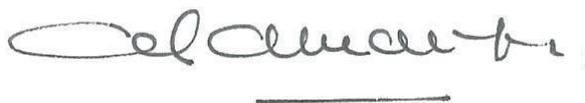
En tout état de cause, il y a un avantage certain à l'amélioration de ce secteur dans la mesure où il est un maillon du renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Lac.

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Pour l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, le commissaire enquêteur émet un **avis favorable au projet de déclassement** d'un parc de stationnement de 3230 m² appartenant pour partie à Bordeaux Métropole et pour partie à la ville de Bordeaux dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 7 décembre 2023.

Fait à Le BOUSCAT le 12 mars 2024.

Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT



Troisième partie

PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



Une vue d'une partie de l'emprise à déclasser. On aperçoit en jaune l'avis d'enquête (photo C.E)

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 7 décembre 2023, ordonnant une enquête publique, sur le projet de déclassement d'un parking de stationnement sis rue François Roganeau, rue du Jonc aux Aubiers-Lac	24 à 26
- avis d'enquête publique	27
- Décision en date du 7/12/2023 de la Ville de Bordeaux autorisant Bordeaux Métropole à organiser et piloter une seule enquête	28
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 12 janvier 2024	29
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 2 février 2024	29
- Annonce sur le journal Échos judiciaires Girondins du 12 janvier 2024	30
- Annonce journal Échos judiciaires Girondins du 2 février 2024	30
- Annonce sur le site participatif de Bordeaux Métropole	31
- Annonce sur site internet du journal Sud-Ouest du 30 août 2022	32
- Annonce sur le site Notre Territoire en date du 12 janvier 2024	32
- Liste des propriétaires et riverains	33
- Suivi postal des lettres recommandées avec AR	33
- Exemple de lettre recommandée adressée aux riverains	34
- Photos de l'affichage à la Cité Municipale et sur le terrain	35
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	36
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux quartier Maritime	37



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le
13/12/2023 n°033-243300316-20231 212-23METPP01274-AR	13/12/2023

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers / le Lac - Déclassement du parc de stationnement public sis rue François Roganeau / rue du Jonc - Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2, L. 5211-9 et L.1311-9,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3111-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 et ses articles R. 141-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants et R134-17 à 21,

Vu la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 définissant la compétence de Bordeaux Métropole en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, parmi lesquelles les opérations intégrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération n°2017-599 du 29 septembre 2017 décidant le lancement d'une concertation portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers à Bordeaux en vue du développement de la mixité urbaine et sociale du quartier et du désenclavement de ce quartier ;

Vu la délibération n°2021-408 du 9 juillet 2021 arrêtant le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers - Le Lac ;

Vu la délibération n°2023-76 du 27 janvier 2023 approuvant le protocole foncier du Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac ;

Vu la délibération n° 2023-2 du 27 janvier 2023 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes, notamment le point n°12) de son annexe l'autorisant à décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et de mettre en œuvre les procédures préalables à de telles décisions,

Vu le courrier de la Ville de Bordeaux en date du 7 décembre 2023 autorisant Bordeaux Métropole à organiser une seule enquête publique de déclassement d'emprises métropolitaines et Ville pilotée par Bordeaux Métropole,

Vu l'arrêté métropolitain n°23METPP00708 du 27 juin 2023 par lequel Mme Karine Gessner, adjointe au directeur général des territoires en charge du Pôle territorial de Bordeaux, a reçu délégation de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour signer tous documents se rapportant à ce champ de compétences ci-dessus ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain (PRU) des Aubiers- Lac, piloté par Bordeaux Métropole, a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité de ce quartier « politique de la ville » en le réhabilitant en profondeur et en améliorant l'offre en équipements et activités ;

Considérant que Bordeaux Métropole et, pour une petite portion, la ville de Bordeaux, sont propriétaires d'un parc de stationnement ouvert au public situé dans le prolongement des rues du Jonc et François Roganeau, sur les parcelles cadastrées 063TB23, TB51 et TB80 ;

Considérant que le bailleur social Aquitanis, propriétaire des bâtiments situés de part et d'autre de ce parking, a sollicité Bordeaux Métropole en vue de le résidentialiser au bénéfice de ses locataires, en accompagnement de la réaffectation de la zone de stationnement située sous dalle, suite à la démolition de la dalle ;

Considérant que ce projet, bien que non anticipé au protocole foncier, s'inscrit dans les objectifs du programme de renouvellement urbain ; que Bordeaux Métropole est donc favorable à la cession de ces emprises au bailleur social Aquitanis ;

Considérant que les voies publiques ouvertes à la circulation font partie du domaine public routier de la Collectivité compétente en matière de voirie et qui en est propriétaire ; que par extension, un parking ouvert au public qui n'est pas séparé de la voie publique par un système de contrôle d'accès peut être considéré comme une dépendance du domaine public routier ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite donc le déclassement préalable desdites emprises, afin de les faire sortir du domaine public routier préalablement à leur cession ;

Considérant que, s'agissant d'emprises actuellement ouvertes au stationnement et à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole ARRETE

Article 1 : Il est décidé de déclasser du domaine public routier une emprise à usage de parc de stationnement ouvert au public, situé dans le prolongement des rues François Roganeau et du Jonc, d'environ 2 930 m², sise sur les parcelles 063 TB 23 et TB 51.

L'emprise à désaffecter et déclasser du domaine public routier comprend également une portion d'environ 300 m² à détacher de la parcelle 063 TB 80 appartenant à la commune de Bordeaux.

Article 2 : Il sera procédé, en vue de ce déclassement, à une enquête publique du **30 janvier au 15 février 2024** soit pendant une durée de 17 jours.

Par cohérence et pour des motifs tenant à la bonne information du public, cette enquête portera tant sur les emprises appartenant à Bordeaux Métropole que sur celles appartenant à la commune de Bordeaux.

Article 3 : M. Jean-Daniel Alamargot est nommé commissaire enquêteur.

Article 4 : Un dossier d'enquête papier accompagné d'un registre papier sera déposé pendant la durée de l'enquête :

- à la Cité municipale - 4, rue Claude Bonnier à Bordeaux ;
- à la Maison du projet Aubiers - Lac, 51 cours des Aubiers à Bordeaux,

permettant aux habitants de prendre connaissance du projet et d'apporter toutes observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Un registre dématérialisé, permettant de recueillir les contributions, y sera mis à disposition du public.

L'ensemble des registres sera clos le jeudi 15 février 2024 à 16h30.

Article 5 : Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole - M. Alamargot, Commissaire enquêteur - **Pôle territorial de Bordeaux** - Service foncier - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Article 6 : Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts et des modalités d'organisation de l'enquête sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Échos Judiciaires).

Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception des dates d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

Article 7 : M le Commissaire enquêteur recevra le public sur le projet précité à la **Maison du projet Aubiers** :

- **le jeudi 1^{er} février de 9H00 à 12H00**
- **le mercredi 14 février de 13H30 à 16H30**

Article 8 : Le Commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur l'un des registres papier évoqués à l'article 4, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 16 février, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

Article 9 : À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur la suite à donner.

Article 10 : Publicité : Le présent acte sera mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Article 11 : Exécution : Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le

Karine Gessner

Adjointe au Directeur général des territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le **12 DEC. 2023**

Karine Gessner
Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - le Lac :
Déclassement du parc de stationnement public
rue François Roganeau / rue du Jonc**

du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)
- à la Maison du projet Aubiers – 51 cours des Aubiers à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

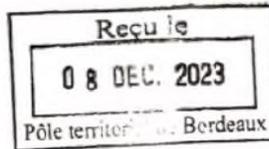
M. Jean-Daniel Alamargot, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- Jeudi 1^{er} février de 9 h à 12 h
- Mercredi 14 février de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/bordeaux-aubiers-lac-parking-rues-jonc-et-roganeau-declassement> Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Alamargot, commissaire enquêteur
Pôle territorial de Bordeaux
Service foncier
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex.



COPIE

Monsieur Jean-Jacques Puyobrau
Vice-président de Bordeaux
Métropole
Maire de Floirac
6 avenue Pasteur
33270 Floirac

Bordeaux, le 07 DEC. 2023

Objet : PRU Aubiers-Lac - Parking résidentialisé - Cession à Aquitanis - Enquête publique préalable au déclassement
nos références : DH/SVQR/CAB/CT/2023/096
Pièces jointes : Plans parcellaires

Monsieur le Vice-président,

Le plan guide du PRU des Aubiers-Le lac a récemment fait l'objet d'évolutions validées par deux comités de pilotage en juillet et septembre 2023.

L'une d'elles prévoit la résidentialisation par Aquitanis de deux poches de stationnement aujourd'hui ouvertes au public.

Ce projet nécessite la cession de foncier appartenant à Bordeaux Métropole (parcelles TB 23 et TB 51) et à la ville de Bordeaux (parcelle TB 80).

Ces deux parcelles à usage de parking public s'apparentent à du domaine public routier et doivent faire l'objet d'une procédure de déclassement du domaine qui nécessite en 1^{er} lieu l'organisation d'une enquête publique.

Les deux parcelles ne formant aujourd'hui qu'un seul parking public, il paraît plus pertinent pour la bonne compréhension du public, qu'une seule enquête publique soit menée.

C'est pourquoi la ville de Bordeaux autorise Bordeaux Métropole à organiser et piloter une seule enquête publique dans le cadre de la procédure de déclassement des parcelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane Pfeiffer,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Copie à : PT Bordeaux, DF

HÔTEL DE VILLE
Place Pey Berland
33077 Bordeaux



Affaire suivie par Corinne Arens
Bertrand
Direction de l'habitat et politique de la ville
T. 05 24 57 16 74
c.arensbertrand@bordeaux-metropole.fr

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



**AVIS D'ENQUÊTE
UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
A ÉTÉ PRESCRITE SUR LE PROJET SUIVANT :**

**Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - Le Lac
Déclassement du parc de stationnement public :
rue François-Roganeau / rue du Jonc
Commune de Bordeaux**

Du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :
- à la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier, à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures);
- à la Maison du projet Aubiers - Le Lac, 51, cours des Aubiers, à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30).
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :
- **jeudi 1^{er} février de 9 h à 12 heures**,
- **mercredi 14 février de 13 h 30 à 16 h 30**.
Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet :
www.participation.bordeaux-metropole.fr
Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **M. ALAMARGOT**, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

ANNONCES 29



**AVIS D'ENQUÊTE
UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
A ÉTÉ PRESCRITE SUR LE PROJET SUIVANT :**

**Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - Le Lac
Déclassement du parc de stationnement public :
rue François-Roganeau / rue du Jonc
Commune de Bordeaux**

Du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :
- à la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier, à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures);
- à la Maison du projet Aubiers - Le Lac, 51, cours des Aubiers, à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30).
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :
- **jeudi 1^{er} février de 9 h à 12 heures**,
- **mercredi 14 février de 13 h 30 à 16 h 30**.
Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet :
www.participation.bordeaux-metropole.fr
Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **M. ALAMARGOT**, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - le Lac :

Déclassement du parc de stationnement public

rue François Roganeau / rue du Jonc du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

- à la Maison du projet Aubiers - le Lac - 51 cours des Aubiers à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

M. Jean-Daniel Alamargot, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- jeudi 1er février de 9h à 12h

- mercredi 14 février de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Alamargot, Commissaire enquêteur
Pôle territorial de Bordeaux
Service foncier
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex.



BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - le Lac :

Déclassement du parc de stationnement public

rue François Roganeau / rue du Jonc du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

- à la Maison du projet Aubiers - le Lac - 51 cours des Aubiers à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

M. Jean-Daniel Alamargot, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- jeudi 1er février de 9h à 12h

- mercredi 14 février de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr. Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. Alamargot, Commissaire enquêteur
Pôle territorial de Bordeaux
Service foncier
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex.

L'avis du 12 janvier a été publié sur la version numérique des Échos Judiciaires Girondins

Vous êtes ici : Accueil > Participations par thématiques > Déplacements > Bordeaux, Aubiers-Lac, parking rues Jonc et Roganeau : Déclassement

BORDEAUX, AUBIERS-LAC, PARKING RUES JONC ET ROGANEAU : DÉCLASSEMENT

[PARTAGER](#) [SUIVRE CETTE PARTICIPATION](#)

PARTICIPATION EN COURS Publiée le 30 / 01 / 2024

Dans le cadre du PRU du quartier Aubiers – Lac à Bordeaux, Bordeaux Métropole doit céder au bailleur social Aquitanis des emprises détachées du parking public situé rue du Jonc / rue François Roganeau en vue de la résidentialisation d'une partie du parking, en compensation de la disparition du parking sous dalle.

Ce parking étant une dépendance du domaine public routier, cette cession requiert un déclassement du domaine public, lequel est précédé d'une **enquête publique, organisée du 30 janvier au 15 février 2024 inclus**.



L'AIRE DE STATIONNEMENT À DÉCLASSER, RUE 1

Etat de la participation : Terminée

Type : Réglementée / Enquête publique ⓘ

Thématique : [Déplacements](#)

Porteur de la participation : [Bordeaux Métropole](#) ⓘ

Gestionnaire de la participation : [Aude Bercis-Gaugain](#)

Commissaire-enquêteur : Jean-Daniel Alamargot ⓘ

Mairie associée : Maison du projet Aubiers-Lac ⓘ

Bailleur social : Aquitanis ⓘ

Communes et quartiers : [Bordeaux](#) (Bordeaux Maritime)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

Éléments clés

1 AIRE DE STATIONNEMENT à déclasser

2 PROPRIÉTAIRES PUBLICS concernés

Avancée de la participation en ligne

1



1

avis

0

réactions

Calendrier simplifié de la participation

15 / 02 / 2024 : [Clôture de l'enquête publique](#)

14 / 02 / 2024 : [Permanence #2 du Commissaire enquêteur](#)

01 / 02 / 2024 : [Permanence #1 du Commissaire enquêteur](#)

30 / 01 / 2024 : [Ouverture de l'enquête publique](#)

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

Publiée le 12/01/2024
AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES
GIRONDE

BORDEAUX METROPOLE

ESPL DEMANDES DE PAIEMENT - TSA 60014 SERVICES FINANCIERS
 33688
 MERIGNAC CEDEX
 GIRONDE

AVIS D'ENQUÊTE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A ÉTÉ PRESCRITE SUR LE PROJET SUIVANT :

Bordeaux - Projet de renouvellement urbain Aubiers - Le Lac Déclassement du parc de stationnement public : rue François-Roganeau / rue du Jonc Commune de Bordeaux

Du 30 janvier au 15 février 2024 inclus

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier, à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures) ;

- à la Maison du projet Aubiers - Le Lac, 51, cours des Aubiers, à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30).

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- jeudi 1^{er} février de 9 h à 12 heures, - mercredi 14 février de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet :

www.participation.bordeaux-metropole.fr Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. ALAMARGOT, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Annonce sur le site Notre Territoire du 12 janvier 2024

<https://www.notre-territoire.com/enquete/320562>

Notre territoire

[QUI SOMMES NOUS](#)
[NOS SOURCES](#)
[ACTUALITÉS](#)
[FAQ](#)


Accueil · Nouvelle-Aquitaine · Gironde · COMMUNE DE BORDEAUX



Voir | Parue dans la presse le 12 janvier 2024
 Sud Ouest / Edition de Bordeaux Rive Gauche, Source : [Notre-territoire.com](#)

COMMUNE DE BORDEAUX

Bordeaux



[AVIS](#)
[COMMENTAIRES](#)
[RECOMMANDATIONS](#)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **COMMUNE DE BORDEAUX**

AVIS D'ENQUÊTE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A ÉTÉ PRESCRITE SUR LE PROJET SUIVANT : Bordeaux Projet de renouvellement urbain Aubiers Le Lac Déclassement du parc de stationnement public : rue François-Roganeau / rue du Jonc Commune de Bordeaux Du **30 janvier au 15 février 2024** inclus Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

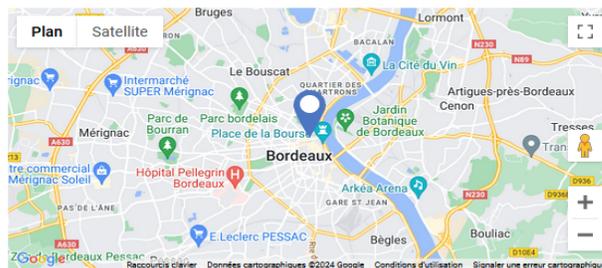
à la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonnier, à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures) ; à la Maison du projet Aubiers Le Lac, 51, Cours des Aubiers, à Bordeaux (du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30).

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Maison du projet Aubiers pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées : **jeudi 1^{er} février** de 9 h à 12 heures, mercredi 14 février de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site Internet : <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr> Le public pourra y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. ALAMARGOT, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux, Service foncier, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

[Lire -](#)



LISTE DES PROPRIETAIRES ET RIVERAINS
Commune de Bordeaux, portion du parc de stationnement public
Sis rues du Jonc et François Roganeau

TB 87 Aquitanis, 1 Av André Reinson BP 239 - 33300 Bordeaux

TB 46 Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex

TB 46 pour information : Groupe Scolaire Jean Monnet, 1 Rue Du Jonc 33300 Bordeaux

TB 79 Fondation Apprentis d'Auteuil, 40 Rue Jean De La Fontaine 75016 Paris

TB 79 pour information : Auteuil Petite Enfance les petites pousses du lac
14 rue du Jonc 33300 Bordeaux

✉ Lettre Recommandée N°1A19639030357

Pris en charge par La Poste mercredi 17 janvier | En cours d'acheminement | En préparation avant distribution | Envoi remis en lot au destinataire | Distribué lundi 22 janvier

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
lundi 22 janvier	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
vendredi 19 janvier	Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.
vendredi 19 janvier	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
mercredi 17 janvier	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
mercredi 17 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.
lundi 15 janvier	Une erreur a été produite dans l'acheminement de votre envoi. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il reprenne son parcours et vous prions d'accepter nos excuses.
vendredi 12 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Lettre avec AR adressée à la fondation Apprentis d'Auteuil

✉ Lettre Recommandée N°1A19639030357

Pris en charge par La Poste mercredi 17 janvier | En cours d'acheminement | En préparation avant distribution | Envoi remis en lot au destinataire | Distribué lundi 22 janvier

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
lundi 22 janvier	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
vendredi 19 janvier	Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.
vendredi 19 janvier	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
mercredi 17 janvier	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
mercredi 17 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.
lundi 15 janvier	Une erreur a été produite dans l'acheminement de votre envoi. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il reprenne son parcours et vous prions d'accepter nos excuses.
vendredi 12 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Lettre avec AR adressée à Auteuil petite enfance

✉ Lettre Recommandée N°1A19639030364

Pris en charge par La Poste vendredi 12 janvier | En cours d'acheminement | En préparation avant distribution | Livraison reprogrammée | Distribué mardi 16 janvier

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
mardi 16 janvier	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
samedi 13 janvier	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
samedi 13 janvier	Une seconde présentation de votre envoi est programmée.
samedi 13 janvier	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
vendredi 12 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Lettre avec AR adressée à Aquitanis

✉ Lettre Recommandée N°1A19639030333

Pris en charge par La Poste vendredi 12 janvier | En cours d'acheminement | En préparation avant distribution | Retourné à l'expéditeur | Distribué

TYPE DE LIVRAISON
 Courrier remis contre signature

» Expliquez ce statut dans votre Espace La Poste

Votre envoi n'a pas été retiré par son destinataire en point de retrait dans les délais impartis. Il va être retourné à l'expéditeur.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
jeudi 1 février	Votre envoi n'a pas été retiré par son destinataire en point de retrait. Il sera conservé pendant 15 jours et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité.
mardi 16 janvier	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Le choix d'une date de livraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
lundi 15 janvier	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
vendredi 12 janvier	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Lettre avec AR adressée à Groupe scolaire Jean Monnet



Fondation Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de la Fontaine
75016 Paris

LRAR n° 1A 196 390 3035 7

Bordeaux, le 12 JAN. 2024

Objet : Bordeaux - Secteur Aubiers / Le Lac - Déclassement du parc de stationnement public situé entre les rues du Jonc et François Roganeau - Enquête publique - Information des propriétaires riverains

nos références : HB00/CHG/MLT/2024-0018 pièce jointe : 1 plan

Madame, Monsieur,

Je vous informe, en tant que propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une partie du parc de stationnement public situé entre les rues du Jonc et François Roganeau, aux fins de cession, et vous remercie de bien vouloir prendre **toutes dispositions pour en informer le personnel de la crèche, usagers potentiels de ce parking.**

Ce déclassement est lié au projet de résidentialisation par Aquitanis des emplacements de stationnement sur l'emprise concernée (plan du parking joint).

Le dossier d'enquête sera déposé à Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, ainsi qu'à la Maison du projet Aubiers-Lac - 51 cours des Aubiers à Bordeaux, du **30 janvier au 15 février 2024 inclus**, et le public pourra prendre connaissance et formuler par écrit d'éventuelles observations sur les registres correspondants aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr accompagné d'un registre électronique mis à la disposition du public.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur désigné, M. Alamargot, recevra le public sur le projet précité à la **Maison du projet Aubiers** :

- **le jeudi 1^{er} février de 9H00 à 12H00**
- **le mercredi 14 février de 13H30 à 16H30**

Il vous sera également possible, pendant la durée de l'enquête, de déposer vos observations à l'accueil de la Cité municipale ou de les transmettre par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Daniel Alamargot, commissaire enquêteur - Service foncier du Pôle territorial de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Karine Gessner
Adjointe au directeur général des territoires
En charge du Pôle territorial de Bordeaux

Affichage sur les lieux d'enquête



Affiche mise en place sur les panneaux



Affichage à la Cité Municipale à Bordeaux



Devant crèche les petites pousses du Lac



affiche en fond de parking



aux abords du parking



Photos aux abords du Parking au Sud près de la prairie (photos CE)
Cinq affiches, bien en vue du public, sur le terrain aux Aubiers (photo CE).



Direction Générale Ressources
Humaines et
Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques

CERTIFICAT D’AFFICHAGE 2023-078

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie :

Avoir fait procéder à l’affichage à la Cité Municipale, du 21 décembre 2023 et jusqu’au 15 février 2024 inclus :

- * l’avis d’enquête publique, commune de Bordeaux, projet de renouvellement urbain Aubiers - le Lac: déclassement du parc de stationnement public rue François Roganeau / rue du Jonc
- * l’arrêté d’ouverture d’enquête publique, commune de Bordeaux, projet de renouvellement urbain Aubiers - le Lac: déclassement du parc de stationnement public rue François Roganeau / rue du Jonc.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, à l’Hôtel de Ville, le 16 février 2024.

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur

Frédéric Marquet



Direction Générale Ressources Humaines et
Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques
T. 05 56 99 84 84
affichage.formalites@bordeaux-metropole.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Bordeaux

certifie que le public a été tenu informé de l’ouverture de l’enquête publique unique relative au Projet de Renouvellement Urbain Aubiers – Le Lac : Déclassement du parc de stationnement public, rue François Roganeau / rue du Jonc.

L’avis d’enquête publique a été affiché en mairie de quartier Bordeaux Maritime à l’emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l’ouverture de l’enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A Bordeaux, le 23/02/2024



Vincent Maurin
Mairie de quartier Bordeaux Maritime

P / Le Maire,